

# **COMMISSION PERMANENTE**

REUNION DU 25 JUIN 2025

**RAPPORT DE MONSIEUR**  
**LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**PRUGHJETTU DI RIACCONCIU DI L'INTRATA DI CITÀ**  
**D'AIACCIU : PRUGHJETTU PARTINARIALI**  
**D'ACCUNCERA (PPA)**

**PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'ENTRÉE DE VILLE**  
**D'AIACCIU : PROJET PARTENARIAL D'AMÉNAGEMENT**  
**(PPA)**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

La Collectivité de Corse, la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA), la Ville d'Aiacciu, la Chambre de commerce et d'industrie de Corse et les services de l'État, se sont engagés depuis 2024 dans une démarche partenariale en vue du réaménagement de l'entrée de ville d'Aiacciu.

En tant qu'aménageur du territoire insulaire, la Collectivité de Corse mobilise son ingénierie de projet, ses outils opérationnels et ses capacités de financement pour assurer la programmation, le suivi et la réalisation des opérations d'aménagement.

À travers sa Mission de coordination des Grands projets territoriaux, elle joue un rôle stratégique central, garantissant la cohérence, la synergie et le pilotage transversal des actions conduites par ses services, agences et offices, en collaboration étroite avec les collectivités, les maîtres d'ouvrage et les partenaires institutionnels, sur des périmètres projet ciblés.

Cette mission coordonne notamment la démarche partenariale autour du fond de baie d'Aiacciu, veillant à une approche intégrée, durable et partagée des projets structurants, au service d'un aménagement équilibré, résilient et solidaire du territoire insulaire.

### **1 Entrée de ville d'Aiacciu : contexte, enjeux et objectifs**

#### **1.1.1 Éléments de contexte**

Aiacciu, située en fond de golfe entre mer et montagne, bénéficie d'une position géographique unique malgré un relief contraint. L'expansion urbaine, économique et démographique s'est concentrée le long de la mer et des vallées, marquée par les constructions successives des infrastructures portuaires, ferroviaires et routières.

Aujourd'hui, la prédominance de la voiture (6 à 7 voies de circulation) et l'insuffisance des transports collectifs aggravent les problèmes de mobilité malgré des distances de parcours très courtes. L'entrée de ville, marquée par l'enchevêtrement des voiries et de la voie ferrée, crée d'importantes discontinuités urbaines. L'espace consacré aux mobilités douces (marche à pied et vélo notamment) y est très limité et se heurte à un maillage viaire très dense.

Ces ruptures artificielles compliquent de fait l'appropriation du littoral par les habitants et créent un cloisonnement entre le cadre de vie urbain et l'espace maritime.

La Collectivité de Corse joue un rôle prépondérant dans ce projet de

réaménagement en raison, notamment, de la maîtrise totale ou partielle qu'elle a des emprises ferroviaires, portuaires et routières.

### 1.1.2 Comité de pilotage du 11 janvier 2024 : enjeux et objectifs

Dans une dynamique de co-construction affirmée et rassemblant l'ensemble des parties prenantes du projet de réaménagement de l'entrée de ville d'Aiacciu, un premier comité de pilotage (COFIL) s'est tenu le 11 janvier 2024.

À cette occasion, le Président du Conseil exécutif de Corse a notamment réaffirmé son soutien technique et budgétaire au projet tout en soulignant la nécessité évidente de hiérarchiser et programmer les actions notamment au regard des ambitions portées par la révision projetée du Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC).

Au cours de cette réunion, les actions suivantes ont été menées :

- La présentation de l'étude de préfiguration urbaine, (Réalisée par le cabinet Germe & JAM, mandaté par la CAPA),
- L'exposé de la démarche de programmation envisagée pour le projet,
- La signature de la déclaration d'intention.

Deux instances de gouvernances ont été établies :

- Un comité de Pilotage (COFIL), présidé par le Maire d'Aiacciu et Président de la CAPA, réunissant le Président du Conseil exécutif de Corse, le Président de la CCIC et le Préfet de Corse-du-Sud.
- Un Comité Technique (COTECH), dirigé par le directeur général adjoint du pôle aménagement de la CAPA, regroupant des représentants de la Ville, de la CAPA, de la CdC, de la CCIC et de l'État.

L'étude de préfiguration urbaine présentée en séance a mis en évidence les deux problématiques principales :

- Un maillage viaire dense et morcelé, créant une double discontinuité : d'une part, entre le centre-ville et les quartiers périphériques : Cannes, Salines, Noël Franchini, Saint-Joseph. D'autre part, entre la ville et le littoral, à la fois sur les plans paysagers comme fonctionnels ;
- Des infrastructures qui, bien qu'ayant soutenu le développement urbain, semblent désormais contribuer à la dégradation du cadre de vie et de la qualité environnementale.

L'étude de préfiguration urbaine présentée en séance a fait ressortir quatre enjeux majeurs pour guider la transformation du secteur :

- Reconnecter le centre historique, les quartiers récents et le front de mer ;
- Requalifier la traversée en un véritable boulevard urbain, vecteur de mise en valeur paysagère et d'amélioration du cadre de vie ;
- Intégrer les impératifs liés aux changements climatiques en renforçant la présence de la nature en ville ;
- Développer des mobilités durables, en favorisant les transports collectifs efficaces et les modes actifs.

Aux côtés du Président du Conseil exécutif de Corse étaient présents, les principaux acteurs institutionnels impliqués, accompagnés de leurs services respectifs, à savoir :

- Le Maire et Président de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA),
- Le directeur général de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse (CCIC),
- Le secrétaire général de la Préfecture de Corse-du-Sud.

### 1.1.3 Déclaration d'intention signée le 11 janvier 2024 : objectifs fixés pour l'étude de deux scénarios distincts

Le COPIL du 24 janvier 2024 constitue une étape majeure, ayant abouti à la signature d'une déclaration d'intention (*cf. annexe 1*), formalisant l'engagement collectif en faveur de l'aménagement concerté de ce secteur stratégique d'entrée de Ville.

Par cette signature, les partenaires se sont engagés à porter les ambitions et les objectifs conjoints et à s'investir de façon pérenne sur cet aménagement nécessaire au devenir du territoire. Ainsi, sur le périmètre projet qui s'étend du giratoire de la gare Abbatucci au giratoire d'Asprettu la formalisation de deux scénarios d'aménagement distincts à étudier sont les suivants :

- Scénario de projet 1 : Train maintenu
- Scénario de projet 2 : Train interrompu à Saint-Joseph avec relais intermodal

**Scénario de projet 1 : Train maintenu**

- **St Joseph** : Accès au Parc et au Téléporté aménagé avec solutions d'intermodalité sur les emprises libérées le long du boulevard en supprimant la voie de shunt.  
Profil plus compact, avec stationnement, en respectant au maximum les emprises de voirie existante. Carrefours simplifiés. Voie verte prolongée jusqu'à Lazaret.
- **Les Salines** : Rond-point d'échanges sur Maréchal Juin, assurant le rabattement de la voirie de bord de mer sur le boulevard unique. Profil remanié avec stationnement côté ville et nouveau terre-plein planté le long de la voie ferrée, en respectant au maximum les emprises de voirie existante.
- **Les cannes** : Amélioration du profil avec terre-plein planté. Création d'un véritable trottoir urbain le long du Port (stationnement+ trottoir + voie verte).
- **Cours Napoléon et Gare** : Modification des carrefours de liaison entre voirie du Port et Cours Napoléon, avec suppression du carrefour intermédiaire entre Montée St Jean et Colonna d'Istria et création d'un carrefour d'échange dans le prolongement de Montée St Jean. Déplacement de la voie ferrée le long du mur de soutènement du Cours Napoléon avec nouveau quai de terminus, pour libérer les emprises ferroviaires à la mutation. V véritable projet d'aménagement sur les emprises libérées à définir.

### Scénario de projet 2 : Train interrompu à St Joseph avec relais intermodal

- **St Joseph** : Grand espace d'intermodalité au débouché du Parc et du Téléporté aménagé sur les emprises libérées le long du boulevard en supprimant la voie de shunt et créant une nouvelle gare terminus du train au plus près. Départ de réseau pour un nouveau transport en commun de liaisons rapide au centre-ville (Site propre)  
Parking relais à développer. Opportunité de création d'un relais avec des navettes fluviales dans l'hypothèse d'une transformation du terminal gaz. Densification du front de mer. Profil plus compact, avec stationnement, en respectant au maximum les emprises de voirie existante. Carrefours simplifiés. Voie verte prolongée jusqu'à Lazaret.
- **Les Salines** : Sans contraintes ferroviaires, refonte du profil du boulevard avec 2x2 voies côté ville, stationnement et terre-plein, et réutilisation de la voirie côté mer pour intégrer le site propre. Rond-point d'échanges sur Maréchal Juin.
- **Les cannes** : Amélioration du profil et intégration du site propre en partie centrale à partir du carrefour Morreti, terre plein planté. Création d'un véritable trottoir urbain le long du Port [stationnement+ trottoir + voie verte]. Rond-point d'échange possible sur Candia.
- **Cours Napoléon et Gare** : Modification des carrefours de liaison entre voirie du Port et Cours Napoléon, avec suppression du carrefour intermédiaire entre Montée St Jean et Colonna d'Istria et création d'un carrefour d'échange dans le prolongement de Montée St Jean. Positionnement du site propre le long du mur de soutènement du Cours Napoléon, soit avec terminus à la gare existante, soit avec prolongement vers le Sud à étudier. Véritable projet d'aménagement sur les emprises ferroviaires libérées à définir.

#### 1.1.4 Comité de pilotage du 18 juin 2025 : enjeux et objectifs

Une réunion s'est tenue le 18 juin 2025, en Mairie d'Aiacciu, en vue d'une part, de faire le point sur les réunions techniques qui se sont déroulées depuis janvier 2024, d'autre part d'acter la volonté des parties de signer en juillet prochain, sous réserve de validation par les assemblées délibérantes, un PPA (projet partenarial d'aménagement) de préfiguration.

Un courrier a été signé à l'issue de la présentation. Il rappelle ces engagements en formalisant la volonté commune de sécuriser la dynamique partenariale et de préserver les conditions de mobilisation des crédits relevant du programme 135.

Aux côtés du Président du Conseil exécutif de Corse étaient présents, les principaux acteurs institutionnels impliqués, accompagnés de leurs services respectifs, à savoir :

- Le Maire et Président de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA),
- Le premier adjoint de la commune d'Aiacciu,
- Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse (CCIC),
- Le Préfet de Corse,
- Le secrétaire général de la Préfecture de Corse-du-Sud.

## 2 Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) : contractualisation des engagements portés dans la déclaration d'intention

Issu de la loi ELAN et renforcé par la loi 3DS, le projet partenarial d'aménagement PPA a pour objectif d'accélérer la réalisation d'opérations d'aménagement complexes et de renforcer l'efficacité de l'intervention des acteurs privés et publics. En pratique, deux types de PPA peuvent être distingués en fonction de la maturité du projet :

- Les PPA dits « de préfiguration » dont l'objectif principal porte sur la mise en place des conditions de réalisation du projet d'aménagement ;
- Les PPA dits « opérationnels » dont l'objectif est la mise en œuvre effective d'opérations d'aménagement au sens de l'article L. 300-1 du Code de l'urbanisme en suivant les étapes définies dans le cadre du PPA « de préfiguration ».

En l'espèce, le PPA Entrée de Ville d'Aiacciu est un PPA de préfiguration. Il a donc pour objectif de préciser les besoins, les modalités de concertation avec les acteurs, les aspects financiers et la planification des actions à court terme. Il doit ainsi proposer ces conditions pour les deux options d'aménagement à documenter. Ce contrat matérialise l'engagement porté dans le cadre de la signature de la déclaration d'intention conjointe entre la Collectivité de Corse (CdC), la ville d'Aiacciu, la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA), la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse (CCIC) et l'État. Il traduit le protocole visant à la documentation des deux scénarios d'aménagements distincts tels qu'actés dans la déclaration d'intention.

Il est proposé de débiter la démarche par un PPA de préfiguration pour acter la participation à cette démarche collective et la recherche des co-financements.

Au stade d'un PPA de préfiguration, les montants correspondant aux actions sont donnés à titre indicatif. Une première phase d'études est estimée à 600 000 € HT, pour un total cumulé des actions estimé à 1 700 000 € HT. Ces études seront cofinancées par l'ensemble des partenaires. La Collectivité de Corse sera à nouveau sollicitée au moment de la signature du PPA opérationnel, lequel contiendra les montants définitifs des projets et les quotités qui engageront les différents signataires.

### **3 Signataires du contrat**

- La Collectivité de Corse (CdC) avec ses agences et offices
- La Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse (CCIC)
- La Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA)
- La Commune d'Aiacciu
- L'État

### **4 Positionnement de la Collectivité de Corse**

Le projet de réaménagement de l'entrée de ville d'Aiacciu s'inscrit dans la continuité et en cohérence avec plusieurs démarches déjà engagées par la Collectivité de Corse en matière de politique d'aménagement du territoire insulaire, notamment :

- Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC), dont la révision est actuellement en cours.

Le projet tel qu'envisagé marque une évolution significative dans la conduite des opérations d'aménagement, en s'inscrivant pleinement dans la dynamique portée par la Collectivité de Corse. Il témoigne d'une nouvelle approche, fondée sur une coordination étroite et intégrée entre les différents acteurs publics.

À ce titre :

- Il positionne la Collectivité de Corse comme un partenaire stratégique, technique et financier majeur dans la concrétisation du projet ;
- Les services de la Collectivité ont été associés très en amont de la démarche, afin de co-construire un projet de développement urbain intégré, prenant en compte à la fois les opérations sous maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale, et celles portées directement par la Collectivité de Corse.

Aussi, il est proposé de bien vouloir en délibérer .